



Collectif Bonus

Les ateliers d'artiste de la Ville de Nantes

Appel à candidatures pour la mise à disposition d'ateliers d'artiste

Présentation du contexte

Dans le domaine des arts visuels, la Ville de Nantes a engagé une politique de développement du parc d'ateliers d'artistes pouvant être mis à disposition à un coût inférieur aux prix du marché. Ce parc est un élément essentiel pour le développement de la scène artistique nantaise et pour sa reconnaissance au niveau national comme international. Ainsi, deux programmes immobiliers ont été livrés au printemps 2018 : l'Îlot des Îles et Félix Thomas.

Avec ces deux sites, la Ville a souhaité répondre à plusieurs enjeux du secteur concernant les artistes plasticiens :

- ateliers de travail à prix abordable ;
- accompagnement des parcours professionnels ;
- espace collectif bénéfique aux échanges et à la dynamique collective ;
- inscription des artistes dans un environnement géographique et social de proximité.

C'est l'association BONUS qui a en charge la gestion et l'animation de ces deux sites et y déploie un projet intégrant à la fois la vie des lieux et l'accompagnement des usagers, ainsi que des projets en lien avec les deux quartiers d'implantation des ateliers.

Présentation de l'association

Le collectif Bonus propose des ateliers d'artistes, un espace d'exposition, un atelier de production tourné vers les pratiques d'impression et d'édition, des actions à destination des publics, des résidences d'artistes, des bureaux pour les associations et plus encore. Le projet Bonus incarne une dimension coopérative, notre objectif est de susciter la

mutualisation, les réflexions collectives, des projets entre les artistes, avec les associations et tout autre acteur de l'écosystème arts visuels de l'agglomération nantaise. Bonus se définit comme un incubateur de dynamiques artistiques, un soutien à l'émergence de projets artistiques.

L'association est dirigée par un conseil collégial constitué de trois associations ancrées dans l'environnement artistique local, national et international : les associations Apo33, Mpvite et Artaban. Trois artistes, usagers ou non des ateliers (et deux suppléants), siègent également à la direction partagée de l'association : Benoît Travers, Raphaël Zamora, Cendrine Robelin, Laurence Landois et Bruno Persat.

Pour plus d'informations : <https://www.collectifbonus.fr/>

Description des sites

Les ateliers sont chauffés, disposent d'un accès internet et de toutes les commodités pratiques. Chaque espace de travail est partagé entre deux artistes. Un espace commun est aussi disponible pour se restaurer ou recevoir des visites.

Parmi les ateliers gérés par Bonus, vingt-trois sont réservés à des artistes pour des baux de trois ans, quatre sont réservés aux lauréats du Prix des arts visuels de la Ville de Nantes. Deux autres sont mis à disposition des artistes en résidence de création. Hors résidence, ces espaces accueillent des artistes pour des séjours de courte durée (un à six mois non renouvelable).

Cette année, vingt-trois places se libèrent pour des baux de trois ans, non renouvelables.

Onze places sont à attribuer sur le site de Félix Thomas.

Douze places sont à attribuer sur le site de l'Îlot des Îles.

Vingt-et-un ateliers se libéreront entre juillet et novembre 2021. Deux ateliers se libéreront en mars et avril 2022.

Site de Félix Thomas, 39 rue Félix Thomas, 44000 Nantes

Au cœur du quartier Saint-Félix se trouve le pôle associatif Félix Thomas, un espace municipal dont Bonus est partie prenante.

Le bâtiment, rythmé par une vie associative diversifiée et dynamique, abrite une partie du projet Bonus : notre siège social et administratif, trois bureaux occupés par des

associations des arts visuels, un atelier de production et neuf ateliers d'artistes de 18 à 40 m² (hauteur sous plafond, 2,5m).

Les autres équipements du site de Félix Thomas sont :

- 4 bureaux partagés par des associations des arts visuels (Artaban, Bonus, Entre-Deux, Leafy, L'Île d'en face, Mpvite, le Pôle Arts Visuels) ;
- 1 Pôle Print destiné aux tirages photographiques numériques grand format ainsi qu'à l'impression en risographie ;
- 1 hall multifonction de 80 m² ;
- 1 cuisine équipée de 35m² ;
- 1 WC ;
- 2 points d'eau.

Site de Îlot des Îles, 36-42 mail des Chantiers, 44200 Nantes

Le site de l'Îlot des Îles est installé au cœur du Quartier de la Création de l'Île de Nantes et se déploie sur les rez-de-chaussée de deux bâtiments d'habitation. Ces neuf ateliers, de 33 à 58m² (hauteur sous plafond, 4m), profitent d'un accès aisé, de volumes généreux et lumineux. Ces ateliers, mêlés aux habitations privées et insérés dans une vie quotidienne de quartier, ainsi que l'espace de diffusion, permettent au projet Bonus d'inscrire concrètement ses actions à un niveau local en assurant une médiation permanente de proximité.

Les autres équipements du site de l'Îlot des Îles sont :

- 1 espace de diffusion, d'expérimentation de 51 m² nommé l'Atelier 8 ;
- 2 WC ;
- 1 cuisine équipée de 27 m².

Conditions de mise à disposition des ateliers de Bonus

- La mise à disposition sera contractualisée par une convention d'occupation précisant les engagements de l'artiste et de Bonus ;
- la durée d'occupation de l'atelier est de 3 ans non renouvelables ;
- chaque atelier est partagé avec un.e autre artiste ;
- chaque artiste devra attester d'une assurance professionnelle pour son atelier ;
- la contribution aux frais de gestion et d'animation des deux sites s'élève à 5 euros le m² toutes charges comprises. Cette contribution aux frais de gestion et d'animation devra être versée mensuellement par virement bancaire à l'association. Les tarifs vont de 75 à 120 euros selon la taille de l'atelier.

- chaque artiste devra s'acquitter de l'adhésion annuelle à l'association, d'un montant de 10 euros ;
- il n'y a pas de possibilité de logement dans les ateliers.

Critères de sélection

Le.la candidat.e devra répondre aux critères suivants :

- Être un.e artiste professionnel.le ou en voie de professionnalisation dans le champ des arts visuels ;
- être un.e artiste vivant ou travaillant à Nantes et son agglomération ou être en cours d'installation sur ce territoire ;
- présenter des qualités plastiques évidentes, mais aussi un parcours ponctué d'expériences, confirmé ou en devenir, méritant soutien et attention ;
- démontrer un potentiel d'investissement particulier dans un projet coopératif ;
- cette proposition ne concerne pas les étudiant.es en cours de cursus dans des établissements d'enseignement ou de formations artistiques.

Pièces à fournir

Votre dossier de candidature devra être composé de :

- votre CV comportant votre n° de siret ;
- un book ;
- une lettre de motivation d'une page maximum ;
- le document de renseignements complémentaires en annexe .

L'ensemble de ces éléments devra composer 1 seul PDF.

Votre candidature est uniquement à adresser par mail à l'adresse suivante :

candidature@collectifbonus.fr

Si votre dossier est trop lourd merci de nous fournir un lien pour le télécharger.

Pour notre travail de classement des dossiers nous avons besoin que leurs titres soient ainsi présentés :

Nom prénom.pdf soit :

Nom (un espace) prénom.pdf

Ne rien rajouter d'autre à ces deux éléments nom et prénom.

Si mon nom est Marcel Duchamp, mon dossier se nommera : Duchamp Marcel.pdf

Composition du jury

Le jury de sélection comprend une dizaine de membres :

- un.e représentant.e de la direction collégiale de Bonus (artiste, représentant.e d'association) ;
- des professionnel.les de l'art contemporain ;
- des artistes professionnel.les
- des représentant.es des collectivités territoriales (Ville de Nantes, autres partenaires territoriaux impliqués dans le projet) ;
- des représentant.es des quartiers Félix Thomas et Îlot des Îles

Le jury aura à coeur de favoriser la parité entre les artistes femmes et hommes dans l'accès aux ateliers.

Calendrier de l'appel à candidature

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mars 2021

Le jury se réunira mi-avril 2021 pour la sélection des artistes bénéficiaires des ateliers. Cette sélection sera ensuite soumise à l'Adjoint à la Culture de la Ville de Nantes pour validation.

L'annonce des sélectionné.es sera réalisée mi-mai 2021.

Contact

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : candidature@collectifbonus.fr

Annexe

- Fiche technique : besoins en atelier



Collectif Bonus
Les Ateliers d'artiste de la Ville de Nantes

Annexe

Identité

Nom :

Prénom :

Pratique artistique

Définir votre ou vos domaines de pratique (photo, vidéo, peinture, sculpture, mix-media...) :

Votre activité peut-elle créer des inconvénients pour la personne avec qui vous partagez l'atelier (bruit, poussière, besoin de noir total...) ?

Souhais concernant l'atelier

- Site de prédilection (Félix Thomas ou l'Îlot des Îles) :
- Surface minimale souhaitée :
- Loyer mensuel maximum (contributions aux frais de gestion et d'animation) :
- Avez-vous d'autres exigences particulières ?